

«Vachement» maternelles

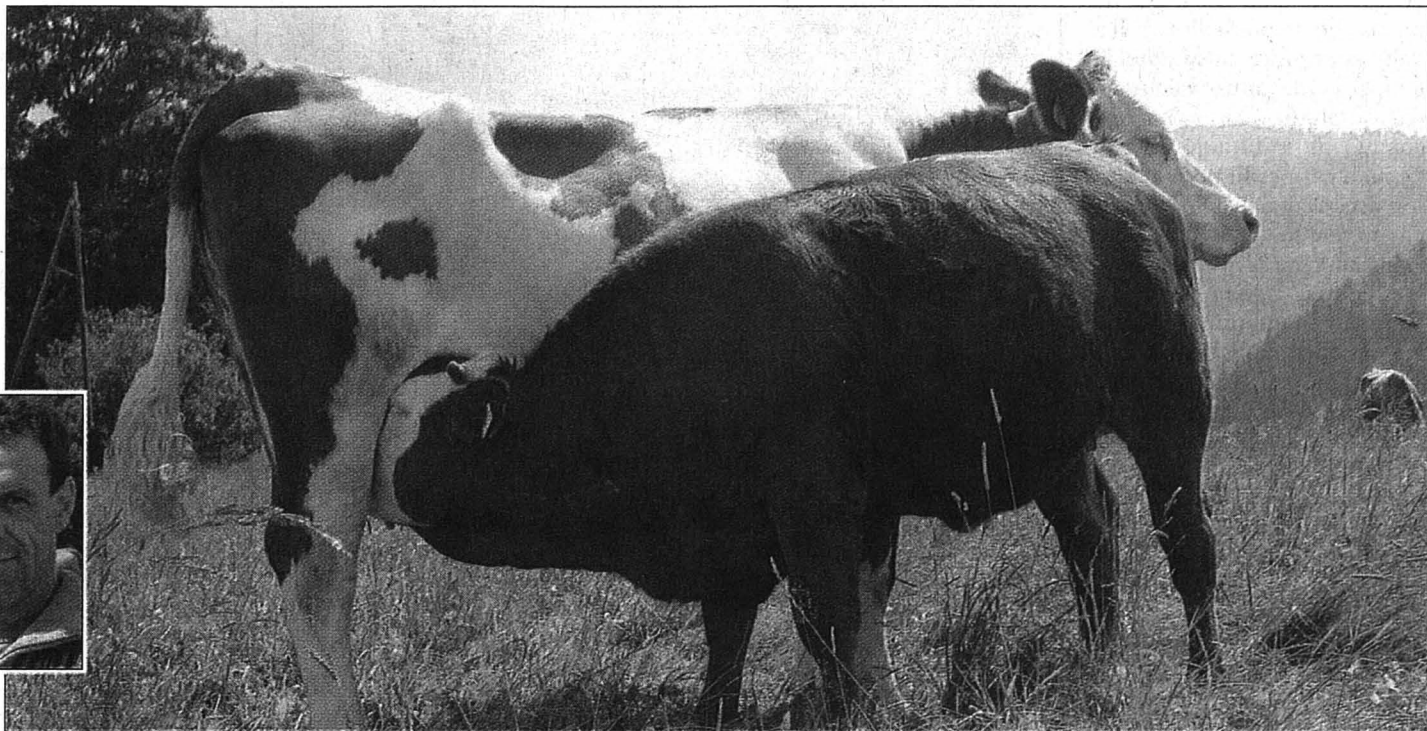
NATURE Nouvelles mères, les vaches allaitantes s'énervent parfois contre des promeneurs peu vigilants, prêtes à tout pour protéger leurs petits. Pour éviter un drame, récits et conseils

Par
Florence Hügi

«**N**ous étions trois amis et un chien à aller voir mon troupeau de vaches allaitantes. Nous étions près du troupeau quand tout à coup, l'une d'elles s'est mise à mugir. Tout le troupeau s'est rassemblé très rapidement, nous avons été encerclés. Nous avons pu nous échapper, mais le chien est resté. Son maître a voulu retourner le chercher, je n'ai pas pu le retenir. En voulant protéger son chien, l'homme est devenu la cible des vaches: il a été malmené, et si les bêtes avaient eu des cornes, il n'en serait peut-être pas sorti vivant». La mésaventure est rapportée par le député Vert et agriculteur des Brenets Gilbert Hirschy, qui n'en revient pas: ses propres bêtes se sont conduites ainsi sous ses yeux, et il doit l'avouer: «Elles ne me reconnaissent plus». Si l'anecdote remonte à quelques années, la situation n'a guère évolué. A tel point que le Parc régional Chasseral (dont les trois communes neuchâteloises de Lignières, Savagnier et Villiers font partie) a lancé récemment une campagne de prévention, au moyen de panneaux signalant la présence de vaches allaitantes, ou vaches-mères.

Des règles de base

Soutenue par la Chambre neuchâteloise d'agriculture (Cnav), cette action vise à sensibiliser les promeneurs en général et les propriétaires de chien en particulier, ces derniers étant «considérés par ces vaches comme des agresseurs potentiels», souligne Laurent Favre, directeur de la Cnav. «Instinctivement, ces vaches protègent leurs petits, et les chiens les rendent par-



Le troupeau de Raymond Béguin (en médaillon) passe de paisibles journées sur les hauts de La Joux-du-Plâne durant près de dix mois. Avant de finir dans nos assiettes, sous le label Natura beef.

PHOTOS HUGI

ticulièrement nerveuses», note Raymond Béguin, agriculteur à La Sagne et propriétaire de vaches-mères. En stabulation libre durant toute la belle saison à La Joux-du-Plâne, ses bêtes sont elles aussi assez châtouilleuses envers les promeneurs, humains ou canidés qui fouleraient leur territoire. «C'est normal: libres de mai à octobre, elles reviennent peu à peu à l'état sauvage, sont moins familiarisées avec l'être humain», ajoute-t-il. Dans le même temps, les promeneurs sont de plus en plus nombreux, et de moins en moins respectueux. Ils ignorent des règles élémentaires. Seroient-ce là les signes d'un irrespect, voire la naissance d'une incivilité champêtre? «Non, c'est de la méconnaissance», lance l'agriculteur. «Il y a quelques dizaines d'années, chacun avait un contact avec l'agriculture, par un membre de sa famille. Aujourd'hui, les

liens entre ville et campagne se sont distendus». Et de donner l'exemple de ces clédars «presque jamais refermés, parce que les promeneurs ne comprennent pas l'utilité de barrer les pâturages».

Il est donc vivement conseillé de «contourner le troupeau».

Mais ce n'est pas tout: «Les promeneurs devraient se munir d'un bâton, pour se défendre si nécessaire, mais, surtout, ne devraient pas quitter les sentiers pédestres. Ne pas fouler des pâturages, propriété privée, est aussi un témoignage de respect pour le travail de l'agricul-

teur», ajoute Raymond Béguin. Avant de rappeler que «du 1er mai au 30 septembre, il est en principe interdit de marcher dans les prés». En résumé? Se balader, oui, mais en ayant toujours «un œil sur les bêtes sans les fixer du regard...»/FLH

Le promeneur reste responsable

Après un incident survenu en 1995 à Chasseral, lors duquel un couple de promeneurs et ses deux chiens s'était fait méchamment piétiner par un troupeau de vaches allaitantes, le Tribunal fédéral s'est prononcé en 1999, faisant jurisprudence. Confirmant le rejet du Tribunal cantonal bernois, il a rappelé qu'un tel accident

reste de la responsabilité privée des promeneurs dans la mesure où les limites du pâturage sont clairement indiquées. «Ce jugement était très attendu. Ce n'est pas anodin, à l'heure où la tendance est à chercher un coupable à chaque situation», relève Gilbert Hirschy. Or, il est établi que les vaches allaitantes ne sont pas agressives en soi, mais cherchent simplement à protéger leur progéniture.

Si ce type de troupeau existe depuis plus de vingt ans, cela fait environ cinq ans seulement qu'ils sont plus nombreux. «Habituellement, les bovins sont paisibles», notent tous nos interlocuteurs. Qui rappellent que, contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les taureaux qui sont le plus agressifs dans ces troupeaux-ci, mais bien les nouvelles mamans. Question d'instinct. /flh

Il s'est engouffré dans une brèche

INNOVATION Avec sa société Dynamic Motion, à La Chaux-de-Fonds, Bernard Vaucher est le huitième entrepreneur neuchâtelois sélectionné par Genilem. Il y a une vie après Portescap...

C'est la huitième entreprise neuchâteloise sélectionnée par Genilem: la jeune société Dynamic Motion SA, à La Chaux-de-Fonds, vient de passer avec succès le dernier comité de sélection organisé par la structure romande d'accompagnement aux entreprises innovantes. Hier, à Lausanne, quatre nouvelles entreprises ont été présentées à la presse. Leurs activités sont aussi variées que la vente de diamants par internet, l'apprentissage du solfège, le nettoyage de voitures sans eau et les moteurs micromécaniques.

A La Chaux-de-Fonds, Dynamic Motion a emménagé dans une partie des locaux de feu PSINet. Dans un coin, un ronron ininterrompu prouve que le type d'activités a complètement changé: une machine teste inlassablement un système motorisé: «Il fonctionne de-

puis deux mois sans interruption... Je compte le laisser encore six mois en test: le client doit pouvoir l'utiliser pendant dix ans», explique Bernard Vaucher, le fondateur de la société.

Celui-ci s'est lancé dans le développement et la fabrication de systèmes liés aux moteurs électriques. «Nous ne produisons pas de moteurs, insiste-t-il. Nous les achetons et réalisons le système complet, avec toute la partie électronique et mécanique».

Avec deux associés

C'est précisément ce qui a séduit le comité de Genilem, remarque Nicolas Grosjean, responsable de l'antenne neuchâteloise: «L'entreprise s'est lancée dans une brèche qui est en train de se creuser entre les fabricants de moteurs, qui ne font que des moteurs, et les constructeurs de machines. Dynamic Motion a trouvé une niche qui paraît particulièrement prometteuse. Innovante aussi l'idée

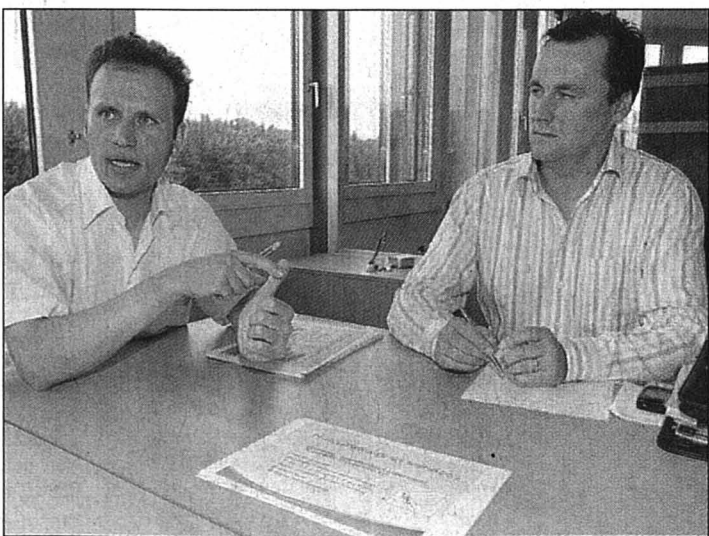
de proposer au client toutes les étapes, du développement à la fabrication, avec beaucoup de flexibilité».

Bernard Vaucher a bien senti dans quelle direction soufflait le vent lorsque, responsable d'une partie de la re-

cherche et du développement chez Portescap, il a choisi de se mettre à son compte, au printemps 2004, avec l'aide de deux associés. En excellent termes, ceci dit, avec son ancien employeur. Cet ingénieur en

microtechnique, âgé de 33 ans, est pour l'heure satisfait des résultats: «Nous avons pris un peu d'avance sur nos plans, et notre participation au dernier salon Subtec, à La Chaux-de-Fonds, devrait nous amener de nouvelles affaires».

Pas question cependant de tout faire à l'interne: ce sera le cas pour le développement et les prototypes, mais une partie de la fabrication sera confiée à des sous-traitants. Pour effectuer le contrôle final à nouveau au sein de l'entreprise: «Malgré notre petite taille, nous pouvons offrir une production en série jusqu'à des volumes de 100.000 unités. C'est aussi notre manière de prouver que l'on n'est pas obligé, à partir d'un certain volume, de robotiser la production à l'extrême ou de sous-traiter en Asie», ajoute l'ingénieur. Qui espère, d'ici trois à cinq ans, être à la tête d'une petite équipe d'environ six personnes. /FRK



Bernard Vaucher (à gauche) et Nicolas Grosjean: Genilem a été séduit par le projet chaux-de-fonnier. PHOTO LEUENBERGER

MISE EN GARDE

Drôle de loterie à Amsterdam

«**E**n général, on ne gagne pas aux loteries auxquelles on n'a pas participé...»: procureur général de la République, Pierre Cornu plaisante à peine. Il a reçu, récemment, le courrier d'une Neuchâteloise qui a failli se faire piéger par une étrange loterie hollandaise. Mais qui a su être plus intelligente que les piègeurs.

Les faits. Le 27 juin, une habitante de Neuchâtel reçoit une lettre aux allures très officielles. La «Staatsloterij BV», à Amsterdam – ou loterie d'Etat – l'informe qu'elle a gagné la coquette somme de 415.810 euros (près de 650.000 francs). Son nom a été tiré au sort parmi 98.500 bulletins. Ses coordonnées figuraient sur la liste d'une agence de marketing hollandaise, est-il précisé. Suit toute une procédure à effectuer pour réclamer le jackpot. Avant le 30 juillet, sinon, le pactole serait retourné «au Ministère des finances et de l'économie». Notre gagnante remplit donc le formulaire joint. En prenant garde à ne pas indiquer ses coordonnées bancaires – un bon réflexe, note Pierre Cornu –, d'autant qu'il était demandé la copie d'une pièce d'identité.

L'arnaque. Suit un nouveau courrier des Pays-Bas, où la «Staatsloterij» annonce que les 415.000 euros sont désormais déposés sur un compte de la Postbank au nom de notre Neuchâteloise, et qu'il suffit à celle-ci de se procurer un document d'autorisation, pour effectuer le transfert définitif. Mais voilà: celui-ci doit être réclamé auprès d'un agent. Après fax et téléphones, la «gagnante» reçoit finalement l'information qui tue: le papier réclamé lui coûte... 825 euros (pas loin de 1300 francs). Se rendant compte qu'elle risque de se faire rouler, la Neuchâteloise écrit aussitôt au procureur.

La mise en garde. «J'ai dénoncé l'affaire auprès de l'Office fédéral de la justice, qui doit transmettre l'affaire aux autorités néerlandaises», explique Pierre Cornu. Qui met en garde la population contre ce type de courrier, plus sournois que les e-mails, dont il est plus facile de se méfier. Même si la lettre avait l'air sérieuse et officielle: «Ce genre de courrier ne mérite qu'un sort: la poubelle. Et en cas de doute, on peut toujours s'adresser au Ministère public ou à la police.» A bon entendeur... /FRK

EN BREF

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL ■ La communication change de tête. Claudine Assad est, depuis le 1er juillet, la nouvelle responsable de la communication au sein de l'université de Neuchâtel. Juriste de formation, cette ancienne du CICR a été journaliste pendant de nombreuses années, en Suisse et à l'étranger. /comm-réd

PUBLICITÉ

Cliquez sur :
cinéma

Les films à l'affiche des salles et nos critiques sur les dernières sorties.

www.limpartial.ch